

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION  
Séance du 08 juin 2022

Date de convocation :  
Le 30 mai 2022

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 06  
- de votants : 06

- délégués suppléants : 12  
- de présents : 01  
- de votants : 00

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
III/011/22

Secrétaire de Séance :  
M. Vincent SIMONNET

Nos Réf : VS/IC

OBJET : Compte Administratif  
budget annexe 2021.

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.

Le Président,  
Didier JOVENIAUX



Le Président :

-Certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte ;  
-Informé que la présente  
délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de  
sa date de réception en Sous-  
Préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier JOVENIAUX, Président, suite à la convocation qui a été faite le trente mai 2022.

Quorum : Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, ... est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum.

**Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :**  
M. Didier JOVENIAUX ; Mme Sophie MERIAUX ; Mme Agnès DOLET ;  
M. Raymond ZINGRAFF ; Mme Caroline DI CRISTINA ;

**Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (02) :**  
M. Ludovic SOYEZ ; M. Vincent DOCHEZ

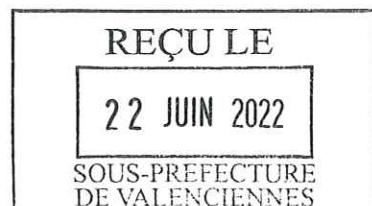
**Étaient absents, excusés (19) :**  
Mme Martine DUTRIEUX excusée ; M. Alain VINCENT excusé ; Mme Elodie CARON excusée ; M. Grégory LELONG ; Mme Isabelle ASSELIN excusée ; Mme Sandrine GOMBERT excusée ; Mme Emilie LECLERCQ ; M. Renaud COUSIN ; Mme Corinne COLLET DONAINT excusée ; Mme Elisa CAUDREPLIER excusée ; Mme Delphine ALEXANDRE excusée ; Mme Carole MILLET excusée ; M. Pierre MIKULA excusé ; Mme Corinne DERNONCOURT excusée ; Mme Anne GOZÉ excusée ; M. Bruno FONTAINE ; M. Jean-Philippe GOLD ; M. Laurent SUIN ; M. Christophe ROBITAIL.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;



Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 7 et 8 ;

Vu le Budget Annexe Commercialisation Prévisionnel 2021 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 02 décembre 2020 ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du budget prévisionnel et des décisions modificatives du même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'OTC VM pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

			fonctionnement	investissement	total
RESULTAT 2020( 001 et 002)	A	39 283,95	0,00		39 283,95
RECETTES DE L'EXERCICE 2020	B	60 594,03	0,00		60 594,03
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>C=A+B</b>	<b>99 877,98</b>	<b>0,00</b>		<b>99 877,98</b>
RESULTAT 2020( 001 et 002)	D	0,00	0,00		0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE 2021	E	87 969,58	0,00		87 969,58
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>F=D+E</b>	<b>87 969,58</b>	<b>0,00</b>		<b>87 969,58</b>
<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2021</b>	<b>G=C-F</b>	<b>11 908,40</b>	<b>0,00</b>		<b>11 908,40</b>
<b>RESULTAT NET DE CLÔTURE 2021</b>		<b>11 908,40</b>	<b>0,00</b>		<b>11 908,40</b>

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 08 Juin 2022,

- D'approuver le Compte Administratif - budget annexe 2021,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 06 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**APPROUVE :**

- Le Compte Administratif - budget annexe 2021 ;

DÉCLARE :

- Toutes les opérations du l'exercice 2021 définitivement closes ;

ARRÊTE :

- Les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Fait à Valenciennes,  
Le 08 juin 2022

Le Président,  
Didier JOVENIAUX  
  
Président  
de Valenciennes Métropole

